

ADAPTATION DES MESURES SANITAIRES AU 26 FÉVRIER 2021

Considérant que :

- Le DNSP et les directeurs ont été unanimes : il n'est pas question d'avoir une approche sous-régionale compte tenu des multiples effets pervers et d'effets sur le déplacement des populations;
- Dans le contexte actuel la fragilité de la situation nécessite une stabilité d'au moins quatre semaines avant de considérer de procéder à des changements, en plus des autres critères;
- La nature des éclosions, leurs dynamiques doivent être suffisamment contrôlés pour éviter les impacts subséquents sur les clientèles vulnérables et le système de soins;
- L'état des ressources humaines et le niveau de reprise des activités hospitalières doivent être adéquat pour éviter les impacts négatifs du délestage;
- On doit prendre en considération l'impact éventuel des éclosions en milieu scolaire;
- La menace d'une nouvelle variante plus transmissible doit nous inciter à une grande prudence;
- Le manque de doses de vaccins limite la protection des gens à risque et nous invite à maintenir un niveau de basse transmission dans la communauté;
- Il importe aussi de prendre en considération la transmission dans les régions périphériques dans le contexte de la mobilité des populations;
- L'impact sur la santé mentale des mesures pour lutter contre la pandémie doit être pris en compte ;
- Une approche qui favorise le maintien de l'adhésion de la population aux mesures les plus significatives pour contenir la transmission doit être privilégiée.

La direction générale de la santé publique recommande :

1. Paliers d'alerte en vigueur à compter du 22 février 2021

Régions jaunes	Régions orange	Régions rouge
Nunavik Terres-Cries-de-la-Baie-James <i>Note : les autorités de ces territoires ont des exigences particulières de gestion de l'accès à leurs territoires respectifs</i>	Gaspésie Bas Saint-Laurent Cote-Nord Nord-du-Québec Abitibi-Témiscamingue Saguenay Lac-Saint-Jean <u>Outaouais</u>	Montréal Laval Laurentides Lanaudière Montérégie Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches Mauricie-Centre-du-Québec Estrie

2. Changements de paliers potentiels à compter du 8 mars 2021

D'autres régions pourraient devenir orange si la tendance se maintient (à confirmer plus tard)

Sommaire des assouplissements au palier rouge recommandés à compter du 26 février 2021

Secteur	Situation actuelle en palier rouge	Assouplissements recommandés pour palier rouge
Couvre-feu (mesure hors système alerte)	20h-5h	Statu quo
Rassemblements dans domiciles privés	Interdits (visiteur permis pour service, soutien ou personne seule)	<p>Une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable (afin de réduire l'isolement, les problèmes de santé mentale et faciliter le gardiennage des enfants pour les familles monoparentales)</p> <p>Permis, mais non annoncé le 16 février; s'appliquera en zone orange aussi</p>
Activités organisées dans un lieu public	Interdites Sauf funérailles à 25 personnes, 1 seule séance	Statu quo
Lieux de culte	Ouverts Maximum 10 personnes, sauf pour funérailles (maximum 25)	Statu quo
Restaurants***	Fermés Sauf pour livraison et service à l'auto ou à la porte	Statu quo
Bars	Fermés	Statu quo
Musées*	Ouverts	Statu quo
Cinémas	Fermés	Ouverts (idem à zones orange) avec masques de procédure et places fixes assignées, mais pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles
Auditoires et audiences (salles de spectacle)	Fermés	Statu quo
Bibliothèques	Accès à tous	Statu quo
Sports et loisirs	<p>Permis à l'extérieur Limités à groupe de 4 personnes (sauf pour personnes qui résident à une même adresse), incluant cours</p> <p>Interdits à l'intérieur</p>	<p>Permis à l'extérieur Limités à groupe de 8 personnes (et 1 instructeur), incluant cours (idem à orange)</p> <p>Les seuls lieux intérieurs ouverts pour le moment sont les patinoires, arénas et piscines, pour des activités individuelles, en dyade et en famille, incluant les cours Les exploitants doivent effectuer une gestion de l'achalandage et une surveillance des lieux pour assurer le respect de la distanciation et des mesures sanitaires</p>

Secteur	Situation actuelle en palier rouge	Assouplissements recommandés pour palier rouge
		<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la situation demeure favorable, d'autres types d'installations intérieures seront considérées dans un 2^e temps après la relâche scolaire • Au primaire et au secondaire, les activités parascolaires dans les groupes classes pourront reprendre après le 7 mars (en rouge et orange)
Télétravail	Télétravail obligatoire pour tous	Statu quo Pendant relâche : invitation aux employeurs à être flexibles pour permettre la prise de congé de leurs employés et ainsi réduire les possibilités que les parents se tournent vers les grands-parents pour la garde de leurs enfants
Commerce de détail non essentiels et soins personnels	Ouverts pour commerces et soins personnels avec restrictions de capacité Centres commerciaux peuvent ouvrir à condition d'assurer une supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage	Statu quo
Déplacements inter régionaux	Non recommandés	Note : les autorités de la Côte-Nord et du Bas Saint-Laurent souhaitent des contrôles routiers aléatoires pour la sensibilisation
Services de garde	Ouverts	Statu quo Pendant relâche : souplesse souhaitée avec services de garde d'urgence en milieu scolaire + mesure pour familles monoparentales déjà nommée plus haut, pour éviter que le gardiennage par les grands-parents soit une option privilégiée par les parents

Notes additionnelles pour les zones orange

- Statu quo pour les sports pour le moment, sera réévalué pour la période après le 7 mars
- En milieu scolaire, un ajustement de l'alternance (secondaire 3, 4 et 5) pourra être considéré après le 7 mars

Lu et approuvé par Horacio Arruda Directeur National de santé publique Version finale 16-02-2021 Signature 